

**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE  
PROJET DE REHABILITATION ET DE MISE AUX  
NORMES P.M.R. DE LA MAISON DU LITTORAL**

**ACTE D'ENGAGEMENT**

***Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage***

Commune de TREGUNC

**Personne Responsable du Marché représentant le pouvoir adjudicateur  
(PRM)**

Monsieur Le Maire de Trégunc

***Remise des offres***

Date et heure limites de réception : **mardi 10 mai 2016 à 12 heures**

Le présent acte d'engagement est réputé établi sur la base des conditions économiques en vigueur au **mois de mars 2016**, ce mois est dénommé **« mois zéro des études » (« Mo études »)**.

## SOMMAIRE

	Pages
<b>ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2 – CONTRACTANTS</b>	<b>3</b>
2.1 Pouvoir adjudicateur	3
2.2 Maître d'œuvre	4
<b>ARTICLE 3 – CONSISTANCE DE LA MISSION</b>	<b>5</b>
3.1 Catégorie d'ouvrages et nature des travaux	5
3.2 Eléments de la mission	5
3.3 Conditions particulières d'exécution de certaines prestations	5
3.3.1 Présentation des documents fournis par le maître d'œuvre	5
3.3.2 Nombre d'exemplaires et supports	5
3.3.3 Etudes préalables fournies par le pouvoir adjudicateur	5
3.3.4 Conditions d'exécution de l'élément DET	5
<b>ARTICLE 4 – OFFRE DE PRIX</b>	<b>5</b>
4.1 Enveloppe financière affectée aux travaux	5
4.2 Rémunération du maître d'œuvre	5
4.3 Conditions générales de l'offre de prix	5
<b>ARTICLE 5 – PAIEMENTS</b>	<b>6</b>

## ARTICLE 1 - IDENTIFIANTS

<b>Pouvoir adjudicateur = Maître d'ouvrage</b>	Commune de Trégunc
<b>Personne autorisée à signer le marché</b>	Monsieur le Maire de Trégunc, Olivier BELLEC

## ARTICLE 2 -OBJET DU MARCHE

Le marché régi par le présent Cahier des Clauses Particulières est un marché de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la préservation et la mise aux normes « personnes à mobilité réduite » de la maison du littoral.

### **MAITRISE D'OEUVRE PROJET DE REHABILITATION ET DE MISE AUX NORMES P.M.R. DE LA MAISON DU LITTORAL.**

Rénové en 1988, le bâtiment présente un aspect extérieur acceptable. Le bilan de l'intérieur l'est beaucoup moins. Le souci majeur de la structure est l'infiltration d'eau par les murs porteurs. La charpente ne repose pas sur ces murs de soutien (concept architectural). Ces derniers demeurent au contact de la pluie qui n'a d'autre solution que d'y pénétrer ou de ruisseler le long des murs. A l'infiltration par gravité se rajoute à celle des remontées capillaires par le sol.

La mairie souhaite réaliser des travaux pour remplacer certains éléments détériorés et pour pallier aux soucis d'infiltration. En effet, les dégradations de la structure du bâtiment vont bientôt poser la question de la sécurité des personnes. Il est alors nécessaire de :

- Remédier aux remontées capillaires par le sol et aux infiltrations/ ruissellement d'eau de pluie dans la structure du bâtiment
- Procéder à différents traitements et réfections/réparations (pieds de poteau-poutre, linteaux bois des fenêtres de la pièce principale, voute en brique, mur des sanitaires, fenêtres, vitrage de l'une des grandes portes, ...

Dans le cadre de la sauvegarde de la Maison du Littoral, la mise aux normes « partielle » de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite devrait être réalisée :

- Création d'un cheminement extérieur (accès principal & WC)
- Equipement PMR pour WC
- Autres aménagements (ci-joint diagnostic accessibilité aux PMR)

Cependant, le Conservatoire du Littoral ne souhaitant pas rendre l'étage accessible aux PMR (coût des travaux élevés, perte de place), la maîtrise d'œuvre réalisera un dossier de demande de dérogation.

La maîtrise d'œuvre étudiera aussi l'installation d'un point d'eau chaude et d'une alarme intrusion.

La maîtrise d'œuvre proposera, en option, un projet qui permette aux usagers de la Maison du Littoral de bénéficier au maximum de la vue panoramique.

**L'enveloppe financière qui sera affectée par le maître d'ouvrage aux travaux a été estimée à 90 000 € H.T.**

**ARTICLE 3 CONTRACTANT UNIQUE** (l'entreprise remplit soit l'article 3 « contractant unique », soit l'article 3 « cocontractants groupés »)

Je, soussigné, engageant ainsi la personne physique ou morale ci-après désignée, dans le marché sous le nom "LE MAITRE D'OEUVRE"

- ◆ Nom, Prénoms du déclarant
- ◆ agissant en mon nom personnel
- ◆ domicilié(e) à

**(ou)**

- ◆ agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés et pour le compte de la Société  
nom et raison sociale de la Société  
siège social
- ◆ élection de domicile
- ◆ Immatriculé à l'INSEE :
- Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières et des documents qui y sont mentionnés,

M'engage, sans réserve et conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter la mission de maîtrise d'oeuvre aux conditions complémentaires ci-après,

M'engage à respecter le coût prévisionnel définitif des travaux fixé conformément aux clauses du C.C.A.P.,

Je déclare remplir les conditions d'accès à la commande publique conformément à l'article 43 du Code des Marchés Publics,

J'atteste, si j'emploie des salariés, que la commande sera réalisée avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 320, L. 143-3 et R. 143-2 du Code du Travail ou des règles d'effet équivalent dans le pays auquel ces salariés pourraient être rattachés,

J'atteste, de l'exactitude des renseignements fournis conformément aux articles 44 et 46 du code des marchés publics et m'engage à fournir les attestations des articles R324-4 ou R324-7 du code du travail, sous peine d'exclusion temporaire des marchés publics, ou de résiliation du marché à mes torts exclusifs.

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire (que la société pour laquelle j'interviens, est titulaire) de polices d'assurances garantissant les responsabilités que j'encours (qu'elle encourt).

Compagnie :	N° de Police :	Décennale n° :
Date de souscription du contrat :	Date de validité du contrat :	

Les déclarations similaires des sous-traitants sont jointes en annexe au présent acte d'engagement.

### 3.1 Avance

Conformément aux articles 87 à 90 du code des marchés publics une avance est accordée au titulaire du marché dont le montant du marché ou de la tranche affermie est supérieur à 20 000 euros H.T :

J'accepte le versement de l'avance, et m'engage à produire une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d'accord, une caution personnelle et solidaire afin d'en garantir le remboursement, suivant les dispositions prévues à l'article **5.1 du CCP**

Je refuse le versement de l'avance (**cocher une des deux cases seulement**)

**ARTICLE 3 bis - CONTRACTANTS GROUPES** (l'entreprise remplit soit l'article 3 « contractant unique », soit l'article 3 « cocontractants groupés »)

Nous, cotraitants, soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après et désignées, dans le marché sous le nom "LE MAITRE D'OEUVRE"

1° Cotraitant : <b>(mandataire)</b>	agissant en mon nom personnel ; (ou) agissant au nom et pour le compte de la société :
	domicilié(e) :
(si architecte)	Immatriculé sous le n° SIRET : Ordre des Architectes : Régional : National :
2° Cotraitant :	agissant en mon nom personnel ; (ou) agissant au nom et pour le compte de la société :
	domicilié(e) :
(si architecte)	Immatriculé sous le n° SIRET : Ordre des Architectes : Régional : National :
3° Cotraitant :	agissant en mon nom personnel ; (ou) agissant au nom et pour le compte de la société :
	domicilié(e) :
(si architecte)	Immatriculé sous le n° SIRET : Ordre des Architectes : Régional : National :
4° Cotraitant :	agissant en mon nom personnel ; (ou) agissant au nom et pour le compte de la société :
	domicilié(e) :
(si architecte)	Immatriculé sous le n° SIRET : Ordre des Architectes : Régional : National :

- (1) *Nom et prénoms*  
(2) *Intitulé complet et forme juridique de la société*  
(3) *Adresse complète et numéro de téléphone*

constituons un groupement:

conjoint  
solidaire  
**cocher une des deux cases seulement**

et étant, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, représentés par

M. ...., dûment mandaté à cet effet.

Après avoir pris acte que dans le cadre d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique pour l'exécution du marché,

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières et des documents qui y sont mentionnés,

Nous engageons, sans réserve et conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter la mission de maîtrise d'oeuvre aux conditions complémentaires ci-après, qui constitue l'offre du groupement que nous avons constitué,

Nous engageons à respecter le coût prévisionnel définitif des travaux fixé conformément aux clauses du C.C.P.,

Nous déclarons remplir les conditions d'accès à la commande publique conformément à l'article 43 du Code des Marchés Publics,

Nous attestons, si nous employons des salariés, que la commande sera réalisée avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 320, L. 143-3 et R. 143-2 du Code du Travail ou des règles d'effet équivalent dans le pays auquel ces salariés pourraient être rattachés,

Nous nous engageons à produire, dans un délai de **10 jours calendaires** à compter de la date de réception du courrier nous précisant que notre offre a été retenue, les attestations et certificats délivrés par les organismes compétents et prouvant que nous avons satisfait à nos obligations fiscales et sociales (*dans l'hypothèse où nous ne les aurions pas déjà joints à nos dossiers de candidature ou à notre offre*). Faute de quoi notre offre sera rejeté conformément à l'article 46.III du CMP.

Nous attestons, de l'exactitude des renseignements fournis conformément aux articles 44 et 46 du code des marchés publics et nous engageons à fournir les attestations des articles R324-4 ou R324-7 du code du travail, sous peine d'exclusion temporaire des marchés publics, ou de résiliation du marché à nos torts exclusifs.

Nous affirmons, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que nous sommes titulaire (que la société pour laquelle nous intervenons, est titulaire) de polices d'assurances garantissant les responsabilités que nous encourons (qu'elle encourt).

### 3.1 Avance et groupement solidaire

Conformément aux article 87 à 90 du code des marchés publics une avance est accordée au titulaire du marché dont le montant du marché ou de la tranche affermie est supérieur à 50 000 euros H.T :

J'accepte le versement de l'avance, et m'engage à produire une garantie à première demande

Je refuse le versement de l'avance (**cocher une des deux cases seulement**)

### 3.2 Avance et groupement conjoint

Conformément aux article 87 à 90 du code des marchés publics une avance est accordée au titulaire du marché dont le montant du marché ou de la tranche affermie est supérieur à 50 000 euros H.T :

## ARTICLE 4 – OFFRE

### 4.1 Mois d'établissement des prix du marché

Offre de prix, réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de juillet 2015

#### 4.2 Variation des prix

Les modalités de variation des prix sont fixées au CCP.

#### 4.3 Montant du marché

#### 4.4 Montant du marché de base :

Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global et forfaitaire provisoire dont les modalités de détermination du prix définitif sont précisées à l'art. 3 du CCP.

**Le maitre d'œuvre veillera bien à différencier les montants forfaitaires et les coûts proportionnels au montant des travaux.**

Il est égal à :

Nom du mandataire :	REHABILITATION ET MISE AUX NORMES PMR
Domaine « <b>BATIMENT</b> » + <u>Montant du coût travaux:</u> → 90 000 euros HT de l'enveloppe financière affectée aux travaux + <u>Taux de tolérance:</u> n° 1 - Engagement au respect du coût prévisionnel des travaux mesuré à l'issue de la procédure de consultation des entreprises n° 2 - Engagement au respect du montant des marchés mesuré après les opérations de réception + Taux indicatif de référence + Coefficient de complexité + Taux provisoire de rémunération + <b>Forfait provisoire de rémunération</b> . Montant hors T.V.A. . T.V.A (taux 19,6%) . Montant T.T.C	..... euros H.T.  <b>Te1 = 5%</b>  <b>Te2 = 3%</b>  <b>t = .....%</b>  ..... € ..... € ..... €
<b><u>Montant hors taxes du forfait</u></b> (en toutes lettres): ..... ..... ..... H.T.	

Le coût prévisionnel est établi dans les conditions prévues à l'article 9.1 du C.C.P.  
 Le forfait de rémunération est rendu définitif selon les dispositions de l'article 3.1 du CCP.

Le montant des honoraires est ventilé par élément de mission et par cotraitant conformément à la proposition d'honoraires du maître d'oeuvre, **datée et annexée à l'Acte d'Engagement.**

## ARTICLE 5 -DELAIS D'EXECUTION

Les délais d'exécution de la mission sont les suivants :

### Planning impératif:

- Avril 2016 : consultation maîtrise d'œuvre (MOE)
- Mai 2016 : choix du MOE
- Mai – juin 2016 : **étude de MOE**
- Juillet 2016 : choix du scénario et définition des travaux par le conservatoire et la mairie – possibilité d'avenant en fonction du résultat de l'étude – rédaction du DCE par MOE
  - Août 2016 : procédure d'urbanisme (dossier accessibilité ; si besoin, dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme concernant une modification de l'aspect extérieur).
  - Septembre 2016 : consultation des entreprises
  - Début octobre 2016 : choix des entreprises retenues pour les travaux
  - Novembre 2016 à mars 2017 : **les travaux devant se tenir lors de la période de fermeture au public de la maison du littoral, ils devront avoir lieu entre novembre 2016 et mars 2017.**

## ARTICLE 6 -PAIEMENTS

**6.1** Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées au Cahier des Clauses Particulières (CCP).

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes précisés ci-après : **(il est impératif de fournir un R.I.B.)**

NOM DU COTRAITANT	COMPTE A CREDITER
Mandataire	au nom de sous le numéro clé RIB à (1) code banque code guichet
2 <sup>e</sup> cotraitant	au nom de sous le numéro clé RIB à (1) code banque code guichet
3 <sup>e</sup> cotraitant	au nom de sous le numéro clé RIB à (1) code banque code guichet



*(1) Indiquer l'intitulé en toutes lettres de l'établissement où le compte est ouvert et l'adresse de cet établissement.*

**6.2** Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifié au concepteur dans un délai de **cent vingt jours (120)** à compter de la date limite de réception de l'offre.

Fait en un seul original

A

Le(ou du seul mandataire s'il est habilité en conséquence)

le .....

Signature (s) et cachet (s) des contractants:

Le Maire de Trégunc

**ANNEXE N°1 : DECOMPOSITION DE LA PROPOSITION D'HONORAIRES**

DOMAINE FONCTIONNEL : BATIMENT		OPÉRATION			
		Mandataire Economiste	Cotraitant n°1	Cotraitant n°2	Cotraitant n°3
ÉQUIPE					
MAITRISE D'ŒUVRE		TAUX DE BASE :			
		COEF. DE COMPLEXITE :			
MONTANT DES TRAVAUX H.T.		Taux d'honoraires %	Montant HT de la mission de base		
ESTIMATION PRÉVISIONNELLE	90 000.00 HT				

MISSION DE BASE			RÉPARTITION CO-TRAITANTS							
			Mandataire							
VENTIL. HONORAIRES	%	HONORAIRES	%	HONORAIRES	%	HONORAIRES	%	HONORAIRES	%	HONORAIRES
DIA										
PRO										
ACT										
<b>TOTAUX</b>										
<b>OPTIONS</b>										
DET										
OPC										
AOR										
<b>TOTAUX</b>	%		%		%		%		%	
<b>TOTAL H.T. MISSIONS</b>										
<b>T.V.A. 20 %</b>										
<b>TOTAL T.T.C.</b>										

